

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

La panne démocratique

Le président Macron avait fait du besoin supposé des Français d'un « renouveau démocratique » l'assise de sa victoire. C'est ce même argument qui a été affiché pour justifier le choix d'un gouvernement dit sans couleurs, avec une rhétorique du changement qui, non qualifié, est la permission à toutes les reculades. Au lendemain des élections législatives, les résultats, s'ils débouchent sur un présidentialisme absolu, disent aussi par le record de l'abstention (58 %) la panne démocratique et l'infondé de l'argument du renouveau.

La République en marche, avec ses candidats disparates, prend 350 sièges et obtient ainsi une majorité absolue. Si le résultat est moindre que ce qui était annoncé, il faut y ajouter les 131 voix de l'UDI et des Républicains qui sauront s'y retrouver dans des propositions de loi bien ancrées dans un programme libéral assumé. Et celles aussi des 29 socialistes réchappés, dont aucun n'était frondeurs, qui se sont présentés sous l'en-tête « majorité présidentielle », affichant ainsi leur alliance au programme macronien. Fort de ces soutiens, Emmanuel Macron va pouvoir parachever ce qu'il a contribué à lancer dans l'ombre, à l'Élysée d'abord, comme ministre de l'Économie ensuite. Et pour y répondre et construire une opposition qui fasse échos aux revendications de progrès et de transformation sociale, il ne reste au sein de l'hémicycle qu'une gauche dépeuplée, même si le PCF et FI résistent avec l'élection de 27 députés.

Ne pas s'endormir devant le vide

Difficile cependant pour le moment de détecter la stratégie de Macron, qui joue la politique du furtif et avance masqué, sans se donner à voir ni à entendre. Les conséquences de cette figure du vide, qu'il tend en particulier aux organisations syndicales dans le cadre des négociations sur la loi travail, peuvent être du côté de l'inertie ou de l'attentisme. Le « dialogue social » affiché

Dispensé de timbrage

déposé le 29 juin 2017

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

Nantes ROLLIN



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito - La panne démocratique
- p 2 La macron-économique
- p 3-4 Retraites : de nouvelles régressions
- p 4 30 mars 2017 : manifestation des retraités

ne se traduit que par de fumeuses rencontres de com', sans travail sur le fond, et dans une stratégie de flous sur les contenus qui tente d'endormir le rapport de force. Or, dans le contexte, il y a des intentions connues qui ne souffrent pas d'ambiguïtés de vigilance : une loi travail durcie qui va donner tout pouvoir à des négociations par entreprises, faisant croire que patrons et salariés peuvent dialoguer sur un pied d'égalité en dehors de toutes luttes de place et de classes ; une privatisation et une mise en concurrence de secteurs publics ; le remplacement de la notion de cotisation par celui de contribution solidaire ; la fragilisation des retraités, des chômeurs et des fonctionnaires – des non-rentables ...

La parole construite comme contre-pouvoir

Dans cette perspective la France des inégalités, de la dérèglementation, a de beaux jours devant elle, et il est nécessaire de construire les luttes à venir dans l' « autre » société civile, celle qui ne siège pas à l'assemblée. Les « dossiers » sont donc ouverts, et il faut les analyser et les comprendre pour bâtir un contre-pouvoir qui doit s'appuyer d'abord sur l'ouverture d'espaces de débats auprès des salariés, afin de donner des clés de lecture de ce qui les attend. Si actions de rue il doit y avoir, elles doivent être un contrepoint de cette démarche critique et

mobilisatrice, pour que les salariés, jeunes, chômeurs, retraités, ne se retrouvent pas en marche forcée vers un avenir qui continue de les ignorer, et de les exclure.

L'assemblée générale qui nous réunira le 3 juillet prochain propose de débattre de ces éléments de contexte afin de construire une analyse fédérale et ainsi imaginer des modalités d'action localement sur ce qui va se jouer dans des champs bien précis : le travail, les retraites qui vont avec, les services publics...

Catherine TUCHAIS

La macron-économie : vers plus de micro-économie

Les élections législatives viennent de donner une majorité sans précédent à Emmanuel Macron. Les visages sont renouvelés, plus jeunes, plus féminins ; des figures disparaissent. Pour autant s'agit-il d'un changement profond ?

Sur le plan économique rien n'est moins sûr : le style sera différent, pas le fond. Car si « *Le chemin se construit en marchant* »*, il semble que le président ait plutôt fait sienne la formule de Sénèque selon laquelle « *il n'est point de bon vent pour qui ne connaît son port* ». Et les vents sont favorables !

L'orientation politique du pouvoir législatif rejoint désormais celle du pouvoir exécutif : les deux pouvoirs ont le même port d'attache : la concurrence pour faire émerger le meilleur produit et allouer au mieux les ressources et la libre entreprise versus le droit du (et au) travail. La croyance en des temps meilleurs grâce à la compétition est renforcée par l'entre-soi social.

La majorité présidentielle est désormais constituée de députés pour une très grande partie cadres du privé, professions libérales et chefs d'entreprise. Ces catégories sociales pèsent moins de 15% de la population active occupée. Les élus d'*En Marche* sont donc moins représentatifs de la société civile que jamais ! Et les catégories populaires sont encore moins présentes à l'Assemblée dans cette législature alors qu'elles pèsent plus de 50 % des actifs. On peut d'ailleurs repérer dans la très forte abstention (plus de la moitié des inscrits) les signes de la relégation sociale : 30 % des électeurs inscrits (essentiellement des catégories populaires) se considèrent ainsi incapables de peser par leur vote, voire non légitimes à exprimer une opinion. La disqualification sociale (nourrie par la précarité et un contrôle accru des demandeurs d'emploi) débouche sur une disqualification politique. La fracture sociale se traduit en fracture politique, entre ceux qui se sentent légitimes (par héritage culturel ou certification scolaire) à tracer leur voie et à porter leur voix et ceux qui se sentent relégués socialement, les laissent passer et finalement se taisent.

Place désormais à la régulation par le marché, avec la suppression de ce qui y fait obstacle : code du travail,

conventions de branche, droits sociaux, qui renchérisent le facteur de production travail et pénalisent les entreprises françaises dans la compétition mondiale ! Il faut ajouter les promesses d'un nouvel El dorado, celui de l'économie collaborative qui appuie son développement sur le pair à pair plutôt que sur des cadres négociés collectivement. La concurrence plutôt que la coopération. Une concurrence source de toute richesse selon la théorie du ruissellement : imaginons une pyramide de coupes de champagne ; en commençant par celle qui se trouve au sommet, on espère ainsi que l'excès de vin va se déverser dans les coupes qui se trouvent en dessous ; encore faut-il sabrer assez de champagne (ou injecter assez de liquidités dans le système économique) pour espérer remplir les coupes formant la base ! A ce jour, la théorie du ruissellement des richesses n'a été vérifiée nulle part. Les gagnants gagnent et s'enrichissent, les perdants perdent et s'appauvrissent, les inégalités s'accroissent.

Outre le chantier de dérégulation du marché du travail qui conduit à favoriser la contractualisation au plus petit niveau, il existe plusieurs annonces « furtives » :

- des coupes dans les dépenses publiques (santé, allocations chômage, territoires et postes de fonctionnaires) qui seront sabrées à hauteur de 60 milliards par an ;
- une hausse de la CSG de 1,5 points ;
- une limitation de la progressivité de l'impôt sur le revenu (encore !) ;
- et bien sûr l'assouplissement des 35 heures (encore !), seule mesure pourtant à avoir permis de réduire massivement le chômage au début du millénaire ;
- etc.

Bref, le programme politique d'*EM* sera libéral ou ne sera pas ! Libéral au sens économique ! Sur le plan politique sans doute moins libéral au regard de la mécanique des ordonnances annoncées pour l'été, le contrôle renforcé des demandeurs d'emploi ou encore la pérennisation de l'état d'urgence.

Thierry LE BIHAN

De nouvelles régressions programmées : retraites à points, comptes notionnels

« Un euro cotisé donnera à tous les mêmes droits » dit le nouveau Président de la République en s'adressant aux salarié-es, aux travailleurs-ses indépendant-es (professions libérales, exploitant-es agricoles, artisans, commerçant-es ...) et à tou-tes les retraité-es.

Déjà en 2010, à la demande du gouvernement Fillon, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) avait présenté un rapport consacré à la transformation de tous les régimes de retraites en un seul dispositif pour tous - privé ou public - soit à points, soit en comptes notionnels. Face aux oppositions ce grand projet a été abandonné, cependant les réformes de 2010 et de 2014 ont aggravé des paramètres (nombre d'annuités, âge de départ...).

Les réformes en cours seraient inachevées, trop lentes dans leur mise en œuvre, notamment dans la Fonction Publique (référence aux 6 derniers mois, pensions inscrites au budget de l'État...). Le moment serait venu d'une réforme globale, radicale.

D'où l'idée du nouveau Président de la République de changer la donne en recyclant de vieilles idées, sous l'apparence de modernité et d'innovation.

Les retraites à points

En France, on connaît déjà puisque diverses retraites complémentaires sont des retraites à points. La gestion des retraites complémentaires du privé (AGIRC* pour les cadres, ARRCO* pour tous les salariés) par le MEDEF et certains partenaires sociaux entraîne une perte régulière de pouvoir d'achat. La baisse observée est de 30% depuis 1993. Les non titulaires de la Fonction Publique relèvent de l'IRCANTEC*. Les fonctionnaires cotisent à la RAFP* (cumul de points de retraite prenant en compte les primes et indemnités avec placements boursiers).

Quels seraient les principes d'une retraite de base par points ?

On s'éloigne radicalement des principes de la Sécurité Sociale ou du Code des Pensions civiles et militaires qui se réfèrent uniquement aux périodes les plus favorables (25 meilleures années dans le privé, 6 derniers mois pour la Fonction Publique). En effet, la prise en compte de l'ensemble des carrières diminuera automatiquement le montant des pensions. Trois calculs sont à distinguer :

- La « valeur d'achat » est le coût d'acquisition de

chaque point à capitaliser. Elle a augmenté régulièrement sous la pression du Medef et des divers gouvernements. Il faut cotiser de plus en plus pour acquérir un nouveau point.

- En revanche, le « service du point », c'est à dire son rendement en terme de montant pour la future pension, est ralenti. Actuellement le prix d'achat est indexé sur les *salaires*, la valeur du point sur les *prix*, avec souvent des mesures supplémentaires aggravant l'écart ! Plus le pouvoir d'achat des actifs augmente, plus les pensions complémentaires baissent !

Ce système a pour but une baisse du taux de rendement, c'est à dire une baisse du rapport entre le montant des pensions et le montant des cotisations.

- La revalorisation annuelle dépend d'accords entre les « partenaires » sociaux, ils préfigurent souvent des décisions politiques. Ainsi l'accord de mars 2013 pour le 1er avril 2013 a accordé pour l'AGIRC* et l'ARRCO* une augmentation inférieure de moitié par rapport au + 1,3% des retraites de base. Par la suite le gouvernement s'est cru autorisé à ne plus augmenter les retraites de base (à part le 0,1 % d'octobre 2015)



Les problèmes de financements seraient-ils résolus ?

AGIRC* ou ARRCO*, le taux de cotisation des employeurs se rapproche peu à peu de celui des salariés puisque les augmentations de cotisations se sont faites souvent à parité, autant pour les salariés que pour les employeurs. Avec la RAFP* le pas a été franchi : le fonctionnaire cotise autant que l'Etat employeur, 5% chacun sur les primes et indemnités. Rappelons que lors de la création de la Sécurité Sociale, la proportion était 80% de cotisation pour les employeurs et 20% pour les salariés. De réforme en réforme, la proportion tend en 2017 à 60% et 40%. Avec une retraite à points l'occasion serait donnée d'imposer un partage de financement à 50% pour les salariés du privé (et les fonctionnaires) et 50% pour les employeurs (et l'Etat-employeur). Avec augmentation des marges financières des entreprises et baisse du salaire net (et du traitement net).

La retraites à points peut être renforcée par les comptes notionnels en un système global de retraite. Elle peut prendre différentes formes, se rapprocher plus ou moins des fonds de pensions.

De nouvelles régressions programmées : retraites à points , comptes notionnels

(suite)

Les comptes notionnels

Chaque assuré est titulaire d'un compte individuel « virtuel » (« notionnel » = virtuel). On enregistre simplement le nombre de points correspondant aux cotisations prélevées. Rien n'est garanti pour l'avenir, seules les cotisations exigées sont rigoureusement définies. Ce compte personnel recense toutes les cotisations versées du début à la fin de la carrière où le cotisant aura un capital virtuel définitif.

Un « coefficient de conversion » peut minorer considérablement le montant de la pension escomptée . C'est l'incertitude puisque les infléchissements sont continuels (allongement de la durée de vie, nombre de seniors, nombre de cotisants, âge moyen de départ en retraite, état de l'économie). Un autre paramètre peut s'ajouter : le rendement de placements boursiers comme le fait déjà la RAFP* . Le glissement vers un régime par capitalisation est facilité. Ce serait la fin du régime par répartition où les pensions sont payées grâce à des cotisations vieillesse prélevées sur les salaires, cotisations immédiatement reversées aux retraités.

Ce système est complété par le « principe de la neutralité actuarielle ». Pour chaque personne l'administration définira l'âge où les sommes cotisées et le total des pensions espérées en fonction de l'espérance de vie s'équilibreront (la « neutralité »). Si

une personne part plus tôt elle sera pénalisée. Plus généralement, le but sera pour une même génération d'équilibrer par autorégulation la masse des recettes et la masse des retraites versées, sans avoir besoin de nouveaux financements.

L'avantage politique est évident : il n'y aura plus à défendre de nouvelles réformes de retraite impopulaires. Le gouvernement sera libéré de toute obligation en matière de taux de remplacement et de

niveau de vie des retraités. Chaque individu est renvoyé à sa responsabilité personnelle pour construire sa retraite.

Contrairement au système des r e t r a i t e s p a r répartition, l'avènement des retraites à points romprait le pacte social de solidarité entre générations et entre catégories sociales. Comment concilier la

prise en compte de la dangerosité, du stress, de la pénibilité, du travail de nuit, etc. avec le système de points à acquérir ? Toutes les différenciations de régimes, tous les correctifs qui existent actuellement ne sont pas à abolir. Ce qui compte est d'arriver à des taux de remplacement comparables tout en relevant le niveau des petites pensions. Plus que jamais, défendons le système par répartition qui opère des redistributions tenant compte des aléas de la vie, des ruptures dans les carrières et des inégalités de revenus.

Bernard COLOU



Manifestations intersyndicales des retraité-es, 30 mars 2017

Les retraité-es étaient 300 à Nantes et 250 à Saint Nazaire à l'appel de CGT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, Solidaires et FGR-FP pour revendiquer :

- une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier prenant en compte l'évolution du salaire moyen,
- une pension au moins égale au SMIC pour une retraite complète,
- le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la baisse de la CSG des retraités et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités,
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraites, le maintien des pensions de reversion et la suppression des conditions de ressources,
- le développement et le renforcement des services publics.

Une délégation intersyndicale a été reçue par un représentant de la préfète de Loire Atlantique, qui a pris bonne note de nos revendications. A suivre !

Anne MESNIER pour le collectif des retraité-es de la FSU